UNOC-3 | Vers une mise en œuvre effective du Plan d'action de Nice pour l'océan dans la région COI

Nice, le 12 juin 2025 | Positionnement régional et unanime des Etats membres de la Commission de l'océan Indien (COI) à la 3ème Conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC-3) : la région COI sera une zone d'application concrète du Plan d'action de Nice sur l'océan. En effet, les déclarations des chefs des délégations des Etats membres de la COI comme les programmes en cours de la COI confirment un alignement avec les priorités de l'UNOC-3. De fait, le Plan d'action de Nice pour l'océan sera mis en œuvre dans l'Indianocéanie. Ce Plan d'action international aborde, entre autres, le renforcement et la diffusion des connaissances liées aux sciences marines ainsi que l'adoption d'un cadre de gouvernance international de la haute mer à travers le Traité BBNJ (Biodiversity Beyond National Jurisdiction).

M. Azali Assoumani, président de l'Union des Comores, pays assurant la présidence de la COI, a indiqué que « *la région de la COI sera un espace de pleine application du Traité BBNJ* » précisant que son pays, signataire du Traité, procèdera à sa ratification d'ici juillet 2025. De fait, les 5 Etats membres de la COI sont signataires de ce Traité qui était au cœur de l'UNOC-3. En cela, la présidence en exercice de la COI a réaffirmé sa « *volonté de faire de la région un exemple de coopération, de résilience et de solidarité face aux défis du climat et de l'environnement* ».

Ainsi, les Etats membres de la COI contribuent non seulement à l'entrée en vigueur du Traité BBNJ mais ouvrent également la voie à sa mise en œuvre dans le Sud-Ouest de l'océan Indien. Cet instrument juridique contraignant vise « *la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales, y compris les eaux internationales* ».

En écho, le président de Madagascar, M. Andry Rajoelina, a souligné l'importance de « *la coopération régionale à travers la COI* », notamment en ce qui concerne « *la lutte contre la pêche illégale et le développement de l'économie bleue* ». Preuve de cet engagement, Madagascar participe activement au Plan régional de surveillance des pêches de la COI, soutenu par l'Union européenne, dont la 65e mission menée pendant l'UNOC a permis l'arrestation d'un navire sri lankais pris en flagrant délit de pêche illégale dans les eaux du pays.

De son côté, le Premier ministre mauricien, Dr Navinchandra Ramgoolam, a souligné les contributions de la COI à travers les projets ExPLOI et RECOS engagés respectivement dans la lutte contre la pollution plastique et pour la résilience des communautés côtières. Et d'insister sur la nécessité d'investir davantage dans la science et de mobiliser plus encore les réseaux en sciences de la mer pour guider les politiques publiques, innover, protéger les écosystèmes et développer l'économie océanique. La COI y contribue : à travers ses projets, elle collabore étroitement avec des institutions de recherche des Etats membres et à l'international, elle dispose de groupes de travail scientifiques thématiques sur les différents écosystèmes marins ou encore elle coopère avec l'Association des sciences marines du Sud-Ouest de l'océan Indien et le Secrétariat de la Convention de Nairobi.

L'UNOC-3 était aussi l'occasion de partager les expériences de l'Indianocéanie en matière de gouvernance et de protection des espaces marins. A cet égard, le ministre en charge de l'Environnement des Seychelles, M. Flavien Joubert, a présenté la politique nationale de planification marine spatiale. Il a également fait le lien entre la gouvernance océanique et l'action globale pour le

Unité communication de la COI
Tél. : (+230) 402 61 00 – communication@coi-ioc.org
www.commission*ocean*indien.org

climat. C'est dans cet esprit qu'il préside, en marge de l'UNOC, une réunion de haut niveau de la Commission des Etats insulaires d'Afrique sur le climat qui bénéficie du soutien de la COI.

Les représentants des Etats membres de la COI, dont le président de l'Union des Comores, ont également plaidé pour la réalisation de l'objectif 30x30 à savoir le classement de 30% des zones marines nationales en aires marines protégées sur les cinq prochaines années.

La délégation du Secrétariat général de la COI s'est fortement engagée dans de nombreux évènements parallèles à l'UNOC-3, partageant ainsi la voix de l'Indianocéanie sur les plans techniques et opérationnels. Présente au Forum mondial des îles et au Sommet « Afrique pour l'océan » organisés en marge des travaux de l'UNOC-3, la COI a aussi :

- Co-organisé avec l'IRD un évènement parallèle sur l'éducation environnementale et l'implication des communautés et des scientifiques dans la gestion des aires marines protégées. Cet évènement était organisé par l'équipe du projet RECOS de la COI financé par l'AFD et le FFEM ;
- Contribué à un panel sur la coopération régionale dans les régions insulaires avec l'OCDE soulignant la nécessité d'une coopération de proximité adaptée aux besoins spécifiques des Etats insulaires. Ce panel a permis également d'entamer un dialogue avec l'unité pour les petits Etats insulaires en développement du ministère des Affaires étrangères du Royaume Uni.
- Partagé l'expérience de la COI dans les soutiens apportés aux représentants de la jeunesse. La COI y a présenté le travail de SYAH, organisation des jeunes des îles d'Afrique et de l'océan Indien, dont les plaidoyers ont conduit au bannissement du plastique à usage unique aux Seychelles ou encore à sensibiliser au niveau national à Maurice, aux Comores et au Cap Vert. Le Parlement des jeunes de l'Indianocéanie, lancé en avril dernier dans le cadre du projet GPS de la COI, a aussi été présenté.
- Exposé la campagne océanographique et citoyenne en cours dans la région avec le navire Plastic Odyssey et l'IRD et le soutien de l'AFD et du FFEM à travers le projet ExPLOI de la COI.
- Présenté la feuille de route sur l'économie circulaire dans les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien lors de deux évènements parallèles avec CircularEarth et le Bureau des Nations unies pour le développement durable (UNOSD). Les discussions ont notamment porté sur la mise en place d'un mécanisme régional de « responsabilité élargie du producteur », à savoir la responsabilité de la gestion des déchets finaux ou intermédiaires des produits manufacturés fabriques ou mis sur le marché régional.
- Soutenu et participé aux travaux de la Commission des Etats insulaires d'Afrique sur le climat présidée par les Seychelles. Cette réunion des îles d'Afrique était organisée par les Seychelles et le gouvernement de Guinée Bissau, avec le soutien de la COI et de l'UNECA.
- Multiplié les rencontres et séances de travail avec le NEPAD, l'UNOSD, l'Organisation des Etats ACP, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, l'Africa-Europe Foundation, Ocean Hub Africa, entre autres.

L'UNOC-3 a constitué un temps fort de la mobilisation internationale en faveur de l'océan. La participation active des Etats membres et du Secrétariat général de la COI a permis de partager les expériences, les initiatives et les engagements de la région océan Indien. La COI était représentée par des équipes du Secrétariat général de la COI et des experts du projet RECOS. Ce plaidoyer régional a bénéficié de l'appui du programme COI Horizon 2030 de modernisation et de positionnement stratégique de l'organisation soutenu par l'Union européenne et l'Agence française de développement.

Unité communication de la COI
Tél. : (+230) 402 61 00 – communication@coi-ioc.org
www.commission*ocean*indien.org